

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

**N° 2025-165**

**OBJET :** Concours externe et interne de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale.  
Spécialité **MUSIQUE** – Disciplines : Contrebasse, Culture musicale, Ecriture musicale, Guitare.

Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2024-209 du 16 septembre 2024.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre II, et ses articles L. 325-38 à L. 325-43,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-894 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté n° 2024-209 du 16 septembre 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale,

Vu les nominations intervenues depuis la dernière décision,

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste d'aptitude d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale mentionne les lauréats du concours remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte cinq (5) noms, répartis comme suit par voie de concours et par discipline :

| Spécialité | Discipline | Concours externe | Concours interne |
|------------|------------|------------------|------------------|
| Musique    | Guitare    | 4                | 1                |

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

**Article 2 :** Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

**ANNEXE A L'ARRÊTÉ N° 2025-165 DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**  
**portant mise à jour de la liste d'aptitude**  
**de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale**

**Spécialité : Musique**

**Discipline : Guitare**

FABER Romain  
FERNANDES WEISS Ledice  
GUILLLOT Jean  
GUIRIMAND Rémi  
SANTOYO MORELEON Rafael

La présente liste est arrêtée à cinq (5) lauréats.

Fait à Pantin, le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE